

# En quoi consiste une mutuelle d'assurance?

**Une mutuelle d'assurance est une société d'assurance qui est la propriété collective de ses membres (sociétaires), qui sont également ses clients (assurés).**

## Le rôle crucial des membres d'une mutuelle

En tant que sociétaires et assurés, les membres d'une société d'assurance mutuelle conditionnent la politique de l'entreprise, directement ou indirectement, à travers de multiples points d'interaction. La notion de propriété/contrôle combinée au statut de client permet — et exige — de créer un équilibre entre la recherche d'une maximisation du profit (intérêt des propriétaires) et le souhait de fournir des prestations de haute qualité (intérêt des clients).

Traditionnellement, tous les clients (assurés) d'une société d'assurance mutuelle sont également sociétaires; certains assureurs mutuels ont toutefois des clients (assurés) qui ne sont pas sociétaires. Généralement, tout membre d'une société mutuelle jouit d'un droit de vote égal lors des réunions des sociétaires.

## Une spécificité juridique unique

La plupart des mutuelles d'assurance sont la propriété de leurs membres/clients. Ce concept relativement unique (voir ci-dessous les similitudes et différences avec les structures coopératives) a plusieurs conséquences, que les assureurs mutuels ont érigées en forces:

Les mutuelles n'étant pas constituées par l'apport de capitaux des membres et n'ayant pas d'actionnaires, elles ne doivent pas rémunérer les investisseurs par des dividendes. Par conséquent, de manière générale, les mutuelles d'assurance:

- peuvent développer leurs produits de manière très compétitive;
- peuvent conserver les éventuels bénéfices pour constituer des réserves afin de financer la couverture de risques et/ou leur croissance;
- ont la possibilité de redistribuer une part ou la totalité des bénéfices aux sociétaires sous la forme de remboursements et de ristournes;
- ont la possibilité d'établir des liens particuliers avec leurs salariés, notamment en les intégrant dans des plans de rémunération liée aux résultats;
- n'ont pas l'impérieuse nécessité de se concentrer sur la valeur actionnariale, la maximisation du retour sur investissement normalement attendu par des actionnaires et l'évolution du cours des actions de l'entreprise;

- ne sont pas «opéables» ce qui, combiné à d'autres caractéristiques, favorise une planification stratégique à long terme et n'impose pas une gestion de l'entreprise dans une logique d'intérêts à court terme;
- ont un lien relativement fort avec les communautés locales.

Au lieu de rechercher un bénéfice à court terme, la gestion d'une mutuelle d'assurance peut reposer sur d'autres principes tels que l'éthique, la gouvernance démocratique et une responsabilité sociale plus étendue. Les mutuelles d'assurance peuvent également s'engager dans une interaction intense avec leurs membres/clients en vue de répondre à leurs besoins et attentes.

### Agir dans le meilleur intérêt de ses membres

Les caractéristiques fondamentales d'une mutuelle permettent par ailleurs d'éviter certains conflits d'intérêts susceptibles d'apparaître dans d'autres formes juridiques de société où il est indispensable de consacrer du temps et de l'énergie à l'identification et au règlement de conflits entre:

#### Les clients et les actionnaires (propriétaires)

Dans une société mutuelle, ces deux groupes se confondent (ou sont, dans une large mesure, identiques). Lors des décisions stratégiques et opérationnelles, les membres du conseil d'administration et/ou les dirigeants de la mutuelle ne doivent pas opérer un choix entre ces deux parties intéressées;

#### Les dirigeants et les sociétaires

Les dirigeants de sociétés mutuelles sont soumis à une moindre pression extérieure pour obtenir un rendement adéquat du capital investi (sous forme de dividendes et/ou de hausse du cours des actions) et peuvent ainsi se concentrer sur des stratégies à long terme et, plus directement, sur la satisfaction des besoins de leurs clients.

En outre, leur système de gouvernance, où les sociétaires influencent la gestion (directement lors des assemblées des sociétaires ou indirectement par une représentation aux assemblées ou une large participation), confère aux sociétaires une responsabilité directe dans la gestion de la mutuelle d'assurance.

Ceci génère, en principe, une forte obligation morale de la part de la direction envers les clients (et sociétaires) de l'entreprise.

### Un modèle d'entreprise millénaire

Le concept de solidarité caractérise les exemples les plus anciens d'«assurance». En 2000 AC, les bateliers chinois s'assemblaient devant les rapides et répartissaient leurs charges de manière égale sur toutes les embarcations afin de partager les pertes en cas de sinistre. Dans la Grèce antique, les commerçants dont les marchandises voyageaient sur un même bateau partageaient les pertes lorsqu'en cas de tempête, le capitaine devait jeter par-dessus bord les marchandises de l'un d'entre eux pour sauver le bateau et les autres chargements.

Cet idéal de solidarité, à l'origine de la création de toutes les structures d'assurance et plus particulièrement des structures d'assurance mutuelle, est toujours présent. La solidarité entre gens exerçant une même profession (agriculteurs, pêcheurs, artisans, architectes) ou ayant un lien géographique est à la base de la création de la plupart des mutuelles d'assurance actuelles.

Pour les assureurs mutuels et leurs associations, la structure mutualiste est de toute évidence une alternative viable aux autres formes juridiques de société qui souffrent

actuellement de la crise financière, le plus souvent pour des motifs liés à la nécessité d'afficher des taux de rendement élevés pour les actionnaires.

### La prise en compte effective du membre/client

Les sociétaires d'une mutuelle d'assurance représentent bien plus que des partenaires dans une relation fondée sur une transaction commerciale. Par leur droit de vote, ils peuvent s'impliquer dans la gestion quotidienne et les prises de décisions stratégiques de la mutuelle d'assurance.

Les assureurs organisés sous d'autres formes juridiques doivent pour leur part consacrer des ressources considérables au maintien d'une relation étroite et d'un échange effectif d'informations avec leur clientèle. Les assureurs mutuels ont un lien étroit naturel, institutionnalisé, avec leurs sociétaires et s'estiment dès lors capables (et tenus) de répondre rapidement et adéquatement aux besoins et attentes de ceux-ci.

En retour, le sociétaire:

- a un sentiment d'appartenance et d'implication et ne se considère pas comme la cible mais comme un participant actif de la mutuelle d'assurance;
- est une source concrète de propositions pour l'amélioration des produits et l'élaboration de nouvelles formes de couverture;
- constitue une force d'alerte rapide en cas de dysfonctionnement ou d'adoption de stratégies s'éloignant des besoins des clients;
- développe un lien particulier avec son assureur et, dans la mesure où il est satisfait, se transforme naturellement en ambassadeur de «son» assureur.

### Les coopératives d'assurance

Le mouvement coopératif représente une part significative de l'économie en Europe. Dans certains États membres, les assureurs coopératifs détiennent une part de marché importante aux côtés des assureurs de type capitalistique et mutualiste.

Les coopératives d'assurance partagent un grand nombre de caractéristiques avec les mutuelles d'assurance: comme celles-ci, elles agissent dans le meilleur intérêt de leurs membres, dont elles sont la propriété. Le capital des coopératives est constitué des contributions financières des membres, ce qui peut donner droit au versement de dividendes, mais généralement, la gratification des coopérateurs prend la forme d'avantages additionnels, par exemple, des ristournes.

Traditionnellement, le fonctionnement des coopératives est aussi organisé selon des principes démocratiques et notamment selon le mode de scrutin «un homme = une voix». L'absence d'actionnaires majeurs ou de cotation d'actions en bourse permet aux coopératives d'assurance de réunir bon nombre des avantages structurels traditionnellement associés aux mutuelles d'assurance (voir ci-dessus).